



ARVERNE
CONSEIL

Eric CUIPIF
Diplômé d'Expertise-comptable
Commissaire aux comptes

Geoffroy GLAZIOU
Diplômé d'Expertise-comptable
Commissaire aux comptes

Eric MAS
Commissaire aux comptes

FRANCE ACTIVE
Les entrepreneurs engagés
AUVERGNE

FRANCE ACTIVE AUVERGNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
21 allée Evariste Galois – Parc technologique La Pardieu
63170 AUBIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

ARVERNE CONSEIL

S.A.R.L. au capital de 283 150 Euros
17 rue de Sarliève – Le Triangle
63800 COURNON D'Auvergne

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'attention de l'assemblée générale de l'association FRANCE ACTIVE AUVERGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRANCE ACTIVE AUVERGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date de démission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

S'agissant des provisions pour risques comptabilisées au 31 décembre 2023, nous avons apprécié :

- les hypothèses et estimations retenues pour la détermination de ces passifs,
- ainsi que les informations fournies à ce sujet dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

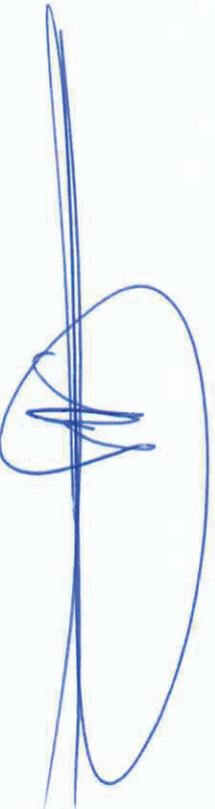
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courmon d'Auvergne, le 15 mai 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



SARL ARVERNE CONSEIL
représentée par Eric MAS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2024

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	26 783	25 504	1 279	0,04	4 041	0,11
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur Immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	131 532	85 056	46 476	1,31	45 524	1,26
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur Immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	296		296	0,01	196	0,01
Prêts						
Autres immobilisations financières	722 225	68 258	653 968	18,50	644 113	17,86
TOTAL (I)	880 836	178 817	702 019	19,86	693 873	18,23
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés (3)	21 712		21 712	0,61	795	0,02
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 808		1 808	0,05	20	0,00
. Personnel						
. Organismes sociaux	2 900		2 900	0,08	1 200	0,03
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 598 058	17 748	1 580 310	44,70	1 861 744	51,80

Pataphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 09/04/2024

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	1 217 239		1 217 239	34,43	1 027 895	28,49
Charges constatées d'avance	9 217		9 217	0,28	10 175	0,28
TOTAL (III)	2 850 934	17 748	2 833 186	80,14	2 914 232	80,77
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 731 770	196 565	3 535 205	100,00	3 608 105	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 09/04/2024

- Avec comptes substitués

	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)		31/12/2022 (12 mois)	
PASSIF				
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 504 483	42,56	1 861 730	51,60
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement				
Réserves de compensation				
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement				
Autres réserves	650 000	18,39		
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou impossibles aux financeurs	49 631	1,40	659 502	18,28
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Dépenses non opposables aux tiers financeurs				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	37 771	1,07	40 130	1,11
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	775	0,02	2 269	0,06
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL (I)	2 242 667	63,44	2 563 631	71,05
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	199 423	5,64	176 700	4,90
Provisions pour charges			16 082	0,45
TOTAL (III)	199 423	5,64	192 782	5,34
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	66 005	1,87	56 088	1,55
. Sur autres ressources				
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	454 729	12,86	222 339	6,16
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 200	0,03	186 416	5,17
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	188 380	5,33	333 655	9,25
Dettes fiscales et sociales	346 114	9,78	44 685	1,24
Autres (5)	36 359	1,03	8 508	0,24
Produits constatés d'avance	334	0,01		
TOTAL (IV)	1 093 121	30,92	851 692	23,60
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	3 535 205	100,00	3 608 105	100,00

 Paraphé pour les besoins d'identification
 ARVERNE CONSEIL

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2024

- Avec comptes substitués

PASSIF

Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
---	---

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
 - autorisés par l'organisme de tutelle
- Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.				
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.				
(4) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(5) Dont fonds des majeurs protégés :				

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 09/04/2024

	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation	
	31/12/2023 (12 mois)	%	31/12/2022 (12 mois)	%	absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:	Total	%	Total	%	Variation	%
Cotisations	51 560		50 940		620	1,22
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens			20		-20	-100,00
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	123 515		99 593		23 922	24,02
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	1 453 667		1 360 429		93 238	6,85
- Versements des fondateurs ou consommateurs/dotation comptable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécenats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	652 816		635 880		16 936	2,66
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	183 919		48 178		135 741	281,75
Utilisations des fonds dédiés	56 088		57 580		-1 492	-2,58
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	2 521 565		2 252 619		268 946	11,94
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	563 880		560 557		3 323	0,59
Aides financières	43 000		49 000		-6 000	-12,23
Impôts, taxes et versements assimilés	88 830		86 499		2 331	2,68
Salaires et traitements	1 031 525		932 618		98 907	10,61
Charges sociales	460 491		433 603		26 888	6,20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	39 166		17 588		21 578	122,06
Dotations aux provisions	183 341		67 782		115 559	170,48
Reports en fonds dédiés	66 005		56 088		9 917	17,68
Autres charges	12 425		12 021		404	3,36
Total des charges d'exploitation (II)	2 488 664		2 215 757		272 907	12,34
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	32 901		36 863		-3 962	-10,74
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations	5		3		2	66,67
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	6 933		6 370		563	8,84
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	35 931		29 092		6 839	23,51
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	42 870		35 465		7 405	20,88
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	35 931		29 092		6 839	23,51
Intérêts et charges assimilées	11 495		6 279		5 216	83,07
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	47 426		35 371		12 055	34,08
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-4 556		94		-4 650	NIS

Paraphé pour les besoins d'identification
ARVERNE CONSEIL

COMpte DE Résultat

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2024

- Avec comptes substitués

COMpte DE Résultat (suite)	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation absolue	%
	31/12/2023 (12 mois)	31/12/2022 (12 mois)		
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	28 345	36 957	-8 612	-23,29
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	9 000	1 507	7 493	497,21
Sur opérations en capital	1 494	2 419	-925	-38,23
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	10 494	3 926	6 568	167,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	1 068	340	728	214,12
Sur opérations en capital		413	-413	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 068	753	315	41,63
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9 426	3 173	6 253	197,07
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	2 574 929	2 292 011	282 918	12,34
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 537 158	2 251 881	285 277	12,67
EXCEDENT OU DEFICIT	37 771	40 130	-2 359	-5,87

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Paraphé pour les besoins d'identification
FRANCE ACTIVE AUVERGNE CONSEIL